Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220307-76_2022_012-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **(14 présents et 1 représentée)**

Date de la convocation du conseil municipal : **22 février 2022**
Date d'affichage : **22 février 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 mars, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Chantal BRIANE, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY
Pouvoirs : Aurélie CADIN donne pouvoir à François DEYSSON
Absents :
Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.6/2022-012

OBJET : REDEVANCE ORANGE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Jacques ILLIEN explique :

- Vu l'article R.2333-105 du C.G.C.T. relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ORANGE,
- Considérant la population de la commune,

Jacques ILLIEN précise :

- Il convient de fixer le taux de la redevance due par ORANGE pour occupation du domaine public, au taux maximum.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 7 mars 2022,
Acte rendu exécutoire après publication, le 8 mars 2022
Le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)